

Coup de pouce énergie



BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE RÉGIONALE
DE 220€ !



Scannez
et faites votre demande

<https://bit.ly/rg-cdp-energie>

Jusqu'au 30 novembre 2023



Fonds social
européen

Jusqu'au 19 novembre 2023 BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE RÉGIONALE DE 220€ !



Le Coup de pouce énergie, québécois ?

C'est une **aide régionale de 220€** attribuée aux ménages vulnérables de Guadeloupe, pour faire face aux conséquences de **l'augmentation des coûts de l'énergie**. D'un montant unique, elle est attribuée sous conditions de ressources et en fonction de la composition du foyer (plafond de revenus variable selon le nombre de personnes du foyer). Cette aide est à demander **sur le site de la région Guadeloupe avant le 19 novembre 2023**. Le versement sur votre compte bancaire sera effectif avant le 31 décembre 2023.



Qui peut en bénéficier et que puis-je en faire ?

Dans la limite des crédits disponibles, tous les ménages vulnérables répondants aux **critères d'éligibilités qui auront fait leur demande avant le 19 novembre 2023** peuvent en bénéficier. Considérant l'impact global de la crise de l'énergie en Europe, l'usage du coup de pouce énergie n'est pas flêché.



Comment faire la demande ?

- Préparez vos documents** : pièce d'identité, avis d'imposition 2022, RIB, justificatif de domicile (moins de 6 mois).
- Allez sur <https://bit.ly/rg-cdp-energie>** avant le 19 novembre 2023, et vérifiez votre éligibilité.
- Connectez-vous via FranceConnect ou créez un compte avec une pièce d'identité.
- Complétez la demande en ligne** avec e-mail valide, avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, RIB et justificatif de domicile.
- Si vous êtes éligible, vous recevrez un e-mail d'acceptation.
- C'est parti ! **Recevez le Coup de Pouce Energie sous quelques semaines.**

Pour toute information complémentaire

05 90 38 76 47

coupdepouceenergie@asp-public.fr